



Appel à candidature

Le Crapo - Vitry-sur-Seine

Ateliers / Stockage

La Ressourcerie Du Spectacle propose la mise à disposition d'espaces d'ateliers et / ou de stockage au Crapo, à partir du 15 juillet 2020, pour **une durée d'un an** renouvelable.

Les candidatures sont à déposer **avant le mercredi 24 juin** par mail à bonjour@crapo.fr

Le Projet

Le Crapo est un espace mutualisé entre acteurs de l'Economie Sociale, Solidaire et Circulaire. Géré par la Ressourcerie Du Spectacle, il accueille aujourd'hui 18 projets entre réemploi et culture : ressourceurie ambulante, compagnie de théâtre, boulangerie, constructeurs, artisans, artistes... Avec son espace extérieur de 1800m² et sa salle polyvalente, il permet d'accueillir des activités diverses (événements, ateliers) afin de sensibiliser le grand public au réemploi et à la réduction des déchets.

Les Espaces Disponibles

Trois espaces sont disponibles à partir du 15 juillet 2020, en sous-sol, à 90e / m² / an.

- **Un espace de 25 m²**, pour atelier ou stockage / 562,5 euros ttc par trimestre, soit 187,5e ttc / mois.
- **Un espace de 27m²**, pour atelier ou stockage / 607,5 euros ttc par trimestre, soit 202,5e ttc / mois.
- **Un espace de 48m²**, pour atelier ou stockage / 1080 euros ttc par trimestre, soit 360e ttc / mois.

Critères de sélection :

Nous recherchons en priorité des porteurs de projets qui :

- Ont une activité tournée vers le réemploi ;
- Ont une activité calme, sans nuisance pour leurs voisin.e.s ;
- Souhaitent travailler en synergie avec d'autres acteurs de l'ESS ;

Calendrier

- Les candidatures se font par mail : bonjour@crapo.fr **avant le 24 juin 2020**
Merci de nous faire parvenir tout document nécessaire à la bonne compréhension de votre projet (dossier, portfolio, site internet...)
- **Les visites des locaux auront lieu les 22 & 23 juin 2020, puis le 27 juin 2020.**
- Les confirmations d'intérêts et de choix des locaux aura lieu jusqu'au **29 juin midi.**
- Les résultats seront communiqués par mail le **3 juillet 2020.**
- La date d'entrée dans les lieux sera possible à partir du **15 juillet 2020.**

F.A.Q

Le Crapo, c'est pour combien de temps ?

Le propriétaire des locaux, l'EPF Ile-de-France, a signé avec La Ressourcerie Du Spectacle une Convention d'Occupation Précaire (COP). Cela signifie que le bail est à durée indéterminée. À terme, le bâtiment devrait être détruit avec les travaux du Grand-Paris. Nous serons prévenus quatre mois avant la fin de notre convention, et devrons alors quitter les locaux.

Vais-je pouvoir utiliser les espaces communs ?

Le Crapo dispose de trois espaces communs :

- Une salle de réunion (jusqu'à 12 personnes), disponible sur calendrier ;
- Une salle polyvalente, disponible sur calendrier pour un événement public ;
- Un espace extérieur, disponible sur calendrier pour un événement public ;

Ainsi qu'une cuisine collective, évidemment, avec tout ce qu'il faut pour préparer de bons plats !

Quelles sont les horaires d'ouverture ?

Hors circonstances exceptionnelles (urgence sanitaire, par exemple), le Crapo est ouvert aux résidents 24h/24 et 7j/7 via un accès rue de Seine (digicode) et une porte avec clef individuelle.

Comment mon local est-il sécurisé ?

La sécurisation de chaque espace est de la responsabilité du résident. La sécurisation de votre local se fait par clef, dont un double doit être remis à La Ressourcerie Du Spectacle. En aucun cas nous n'accéderons à votre local sans que vous ne soyez prévenus, et dans tous les cas uniquement pour des situations exceptionnelles ou techniques.

Pourrais-je y domicilier mon association ou ma société ?

Non, il n'est pas possible de mettre son siège social à l'adresse du Crapo, car nous ne signerons pas de bail commercial, mais une convention de mise à disposition, soit un contrat de prestation de service.

Quelles sont les pièces à fournir pour entrer dans les locaux ?

L'entrée dans les locaux sera précédée de la signature d'une convention de mise à disposition d'espace entre votre structure et La Ressourcerie Du Spectacle. Il vous sera demandé les statuts / l'extrait k-bis de votre structure, une photocopie de la carte d'identité du responsable, ainsi qu'un document prouvant votre souscription à une assurance multirisques et une assurance civile exploitation en lien avec votre activité et le local occupé.

Combien vais-je payer et comment ?

Le Crapo propose des espaces à 90e / m² / année. Le règlement de la contribution se fait de façon trimestrielle, et débutera lors de votre entrée dans les locaux.

Et la TVA ?

La Ressourcerie Du Spectacle est une association fiscalisée. De ce fait, il est possible de récupérer la TVA pour les entreprises. Le modèle économique repose sur un équilibre entre la TVA collectée et la TVA récupérée.

Quels frais seront à ma charge ?

Votre contribution prend en charge les fluides (eau, électricité), l'assurance, les travaux d'aménagements, internet, ainsi que les personnes affectées au projet Crapo (communication, coordination, gestion administrative, gestion technique). Votre contribution est proportionnelle à la taille de l'espace occupé. Ce qui est à votre charge comprend l'amélioration de votre espace (aménagement intérieur, embellissement...).